

Monsieur



Messrs les Deputez du Bye, et Absolste, se plaignent  
fort, com<sup>e</sup> moy, de la rigueur Boreale de nous attieger  
en ce Soldes et de no<sup>t</sup> employer le retour de l'ire  
retour a la Haye; Mais eux se sont resolu<sup>s</sup> de  
lancer le passage de l'autre coste, estans partis  
deuant hier selon qu'on m'a dit d'Hulst, vers  
le Sasse, et de la ils buscheront de guizer la  
relande par le Pays de Casant, et Scheudlin  
par la mer si le vent le permet, Et pour mon  
particulier ie m'arresteray icy iusqu'a ce q<sup>e</sup> ie  
peux franchir le passage de Bergen op Zoom Et  
cependant ie vo<sup>t</sup> fais ethey par voye d'enuers pour  
vo<sup>t</sup> faire scauoir com<sup>e</sup> les dits Deputez sont partis  
entierem<sup>t</sup> persuadez q<sup>e</sup> le Pays d'olster. Ambrecht  
se peut metre, et tenir hors de contribution avec  
fort peu de peine, et de despense, com<sup>e</sup> vous  
pourrez aussy claiem<sup>t</sup> voir en examinant dessus  
la carte. le contenu du papier qui est icy ioint,  
estant vne copie des raisons q<sup>e</sup> les leur ay.

Aug. 07.



Donnés pour examiner dessus les lieux en  
quelles ils n'ont rien trouvé, a obéir, Cegre  
vous sup. de dire a S. B. de laquille ne n'  
cens point n'ayant rien autre de merite  
a luy mander pour le present. Je suis  
Monneur

Vostres humble & tres  
aguis serviteur

M. de la Roche  
Le 20 Jan. 1646

J. P. de la Roche







